

## COMMISSION PERMANENTE

Séance du 22 octobre 2007

CP 07/10-41

### **AIDE DU DEPARTEMENT AUX COMMUNES POUR LA REALISATION DES TRAVAUX DE :**

- 1) GROSSES REPARATIONS AUX BATIMENTS COMMUNAUX**
- 2) ACCESSIBILITE DES LIEUX PUBLICS AUX HANDICAPES**
- 3) AMENAGEMENT DE MAIRIE**
- 4) CONSTRUCTION DE MAIRIE**

COMMUNES DE

- 1) CAUSSADE, CAZALS, ESCAZEAX, FINHAN, GRISOLLES, LAGUEPIE,  
LAMAGISTERE, MOLIERES, MONBEQUI, MONTECH ET MONTRICOUX

—

### **I - PROJETS SUBVENTIONNABLES**

Dans le cadre de ses politiques d'aides aux communes en matière de bâtiments communaux, le Conseil Général accorde aux communes des subventions pour les travaux de réparations suivants :

- 1) Grosses réparations, effectuées sur tout bâtiment appartenant au domaine public communal, à l'exclusion des constructions neuves, des adjonctions à des bâtiments existants et des travaux de strict entretien.
- 2) Accès des lieux publics aux handicapés, (à l'exclusion de la voirie).
- 3) Aménagement ou extension de mairies, pour les grosses réparations, les travaux d'agrandissement.
- 4) Construction de mairie.

### **II - FINANCEMENT DEPARTEMENTAL**

1) **GROSSES REPARATIONS** : la dépense subventionnable, arrêtée au montant HT des travaux, est plafonnée à **15 500 € HT**, et peut être portée à **31 000 € HT**, répartie en 2 tranches, sur 2 exercices budgétaires.

Les taux de subvention varient de 12 à 36 % selon le potentiel fiscal de la commune, et sont majorés de 50 % si la population communale est inférieure à 300 habitants, et de 30 % si la population est supérieure ou égale à 300 habitants et inférieure à 500 habitants.

**2) ACCES DES LIEUX PUBLICS AUX HANDICAPES** : la dépense subventionnable, arrêtée au montant HT des travaux, est plafonnée à **17 500 €HT**, et peut être portée à **35 000 €HT**, répartie en 2 tranches sur 2 exercices budgétaires.

Les taux de subvention sont identiques à ceux dont bénéficient les communes au titre des grosses réparations.

**3) AMENAGEMENT EXTENSION DE MAIRIES** : la dépense subventionnable, arrêtée au montant HT des travaux, est plafonnée à **15 500 €** et peut être portée à **31 000 €HT**, répartie en 2 tranches sur 2 exercices budgétaires.

Les taux de subvention sont :

- pour l'aménagement de mairies : ceux dont bénéficient les communes au titre des grosses réparations,

- pour l'extension de mairies :

. 30 % pour les communes de moins de 2000 habitants

. 15 % pour les communes de 2000 à 5000 habitants

#### **4) CONSTRUCTION DE MAIRIES**

La dépense subventionnable est plafonnée à **53 360 €HT**, honoraires inclus.

Les taux de subvention sont :

- 30 % pour les communes de moins de 2000 habitants

- 15 % pour les communes comprises entre 2000 et 5000 habitants

### **III - DEMANDES PRESENTEES**

La Commission Permanente ayant délégation de compétence pour statuer sur les demandes, je vous serais obligé de bien vouloir examiner les dossiers présentés dans le tableau suivant, et de me faire connaître votre décision.

## GROSSES REPARATIONS AUX BATIMENTS COMMUNAUX

### NOUVELLES DEMANDES PRESENTEES DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE TRADITIONNELLE

COMMUNE OPERATION	COUT EN €HT	DÉPENSE SUBVEN- TIONNABLE	RELIQUAT SUR PLAFOND	TAUX DE SUBV.	PROPOSITION DE SUBVENTION DEPARTEMENTALE
<b>1) CAUSSADE</b> Travaux de réfection de la toiture du bâtiment de la perception <i>Observation</i> : Préfinancement accordé le 04.07.07.	10 626	10 626	-	12 %	<b><u>1 275 €</u></b>
<b>2) CAZALS</b> Restauration des peintures murales du coeur et des chapelles de l'église - 1ère tranche <i>Observation</i> : En application du règlement financier départemental, une deuxième tranche de dépense subventionnable plafonnée à 15 500 € pourrait être accordée à la commune et programmée sur l'exercice budgétaire 2008.	43 310	15 500	27 810	45 %	<b><u>6 975 €</u></b>
<b>3) ESCAZEAUX</b> Mise en conformité du clocher (électricité et paratonnerre)	15 998	15 500	-	45 %	<b><u>6 975 €</u></b>
<b>4) FINHAN</b> Restauration de l'escalier d'accès à l'église	15 000	15 000	-	18 %	<b><u>2 700 €</u></b>
<b>5) LAGUEPIE</b> Création de locaux climatisés dans le bâtiment de la mairie	17 163	15 500	-	18 %	<b><u>2 790 €</u></b>
<b>6) LAMAGISTERE</b> Travaux à l'abri des boulistes	9 127	9 127	-	12 %	<b><u>1 095 €</u></b>
<b>7) LAMAGISTERE</b> Réfection de la façade de la maison Descamps	11 318	11 318	-	12 %	<b><u>1 358 €</u></b>
<b>8) MOLIERES</b> Restauration des cloches et installation d'un paratonnerre au clocher	8 353	8 353	-	18 %	<b><u>1 503 €</u></b>
<b>9) MONBEQUI</b> Réparations à l'église (pose de tirants) <i>Observation</i> : Préfinancement accordé le 17.09.07	15 754	15 500	-	36 %	<b><u>5 580 €</u></b>
<b>10) MONTECH</b> Travaux d'isolation thermique et d'étanchéité de la toiture de la salle des fêtes Marcel Desbosc - 1ère tranche <i>Observation</i> : Préfinancement accordé le 08.06.07. En application du règlement financier départemental, une deuxième tranche de dépense subventionnable plafonnée à 15 500 € pourrait être accordée à la commune et programmée sur l'exercice budgétaire 2008.	44 195	15 500	28 695	12 %	<b><u>1 860 €</u></b>
<b>11) MONTRICOUX</b> Modernisation du bureau de Poste	14 545	14 545	-	18 %	<b><u>2 618 €</u></b>

**NOUVELLE DEMANDE PRESENTEE DANS LE CADRE  
D'UN CONTRAT DE PAYS**

COMMUNE OPERATION	COUT EN €HT	DEPENSE SUBVEN- TIONNABL E	TAUX DE SUBV.	PROPOSITION DE SUBVENTION. DEPARTEMENTALE
<b>12) GRISOLLES</b> Réaménagement de l'espace socio- culturel - 1ère tranche	total : 858 000 dont 1ère tranche : 429 000	429 000	forfait	<b><u>50 000 €</u></b>
<u>Observation</u> : Préfinancement accordé le 13.07.04. Dossier présenté dans le cadre du contrat du pays Montalbanais, année 1				

**TOTAL.....84 729 €**

Je vous précise que ces subventions seraient prélevées sur les crédits inscrits à cet effet au budget départemental de l'exercice en cours, article 2041437, sous fonction 74.

Autorisation de programme 2007 .....	<b>800 000 €</b>
Engagé aux précédentes commissions permanentes.....	<b>443 304 €</b>
Engagé à la commission permanente de ce jour .....	<b>84 729 €</b>
Engagé cumulé suite à la commission permanente de ce jour .....	<b>528 033 €</b>
Disponible .....	<b>271 967 €</b>

**EXTRAIT du REGISTRE des  
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 22 octobre 2007

CP 07/10-41

**AIDE DU DEPARTEMENT AUX COMMUNES  
POUR LA REALISATION DES TRAVAUX DE :**  
**1) GROSSES REPARATIONS AUX BATIMENTS COMMUNAUX**  
**2) ACCESSIBILITE DES LIEUX PUBLICS AUX HANDICAPES**  
**3) AMENAGEMENT DE MAIRIE**  
**4) CONSTRUCTION DE MAIRIE**

COMMUNES DE

1) CAUSSADE, CAZALS, ESCAZEAX, FINHAN, GRISOLLES, LAGUEPIE,  
LAMAGISTERE, MOLIERES, MONBEQUI, MONTECH ET MONTRICOUX

**DECISION de la COMMISSION  
PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 1<sup>er</sup> avril 2004 portant délégation  
d'attributions à la Commission permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

– Accorde les subventions départementales suivantes d'un volume global de 84 729 €:

**Grosses réparations aux bâtiments communaux**

*Nouvelles demandes présentées dans le cadre de la politique traditionnelle*

COMMUNE OPERATION	COUT EN €HT	DEPENSE SUBVEN- TIONNABLE	RELIQUAT SUR PLAFOND	TAUX DE SUBV.	SUBVENTION DEPARTEMENTALE
1) CAUSSADE Travaux de réfection de la toiture du bâtiment de la perception <i>Observation : Préfinancement accordé le 04.07.07.</i>	10 626	10 626	-	12 %	<b>1 275 €</b>
2) CAZALS					

COMMUNE OPERATION	COUT EN €HT	DEPENSE SUBVENTIONNABLE	RELIQUAT SUR PLAFOND	TAUX DE SUBV.	SUBVENTION DEPARTEMENTALE
Restauration des peintures murales du coeur et des chapelles de l'église - 1ère tranche	43 310	15 500	27 810	45 %	<b><u>6 975 €</u></b>
<i>Observation</i> : En application du règlement financier départemental, une deuxième tranche de dépense subventionnable plafonnée à 15 500 € pourrait être accordée à la commune et programmée sur l'exercice budgétaire 2008.					
<b>3) ESCAZEAUX</b> Mise en conformité du clocher (électricité et paratonnerre)	15 998	15 500	-	45 %	<b><u>6 975 €</u></b>
<b>4) FINHAN</b> Restauration de l'escalier d'accès à l'église	15 000	15 000	-	18 %	<b><u>2 700 €</u></b>
<b>5) LAGUEPIE</b> Création de locaux climatisés dans le bâtiment de la mairie	17 163	15 500	-	18 %	<b><u>2 790 €</u></b>
<b>6) LAMAGISTERE</b> Travaux à l'abri des boulistes	9 127	9 127	-	12 %	<b><u>1 095 €</u></b>
<b>7) LAMAGISTERE</b> Réfection de la façade de la maison Descamps	11 318	11 318	-	12 %	<b><u>1 358 €</u></b>
<b>8) MOLIERES</b> Restauration des cloches et installation d'un paratonnerre au clocher	8 353	8 353	-	18 %	<b><u>1 503 €</u></b>
<b>9) MONBEQUI</b> Réparations à l'église (pose de tirants)	15 754	15 500	-	36 %	<b><u>5 580 €</u></b>
<i>Observation</i> : Préfinancement accordé le 17.09.07					
<b>10) MONTECH</b> Travaux d'isolation thermique et d'étanchéité de la toiture de la salle des fêtes Marcel Desbosc - 1ère tranche	44 195	15 500	28 695	12 %	<b><u>1 860 €</u></b>
<i>Observation</i> : Préfinancement accordé le 08.06.07. En application du règlement financier départemental, une deuxième tranche de dépense subventionnable plafonnée à 15 500 € pourrait être accordée à la commune et programmée sur l'exercice budgétaire 2008.					
<b>11) MONTRICOUX</b> Modernisation du bureau de Poste	14 545	14 545	-	18 %	<b><u>2 618 €</u></b>

*Nouvelle demande présentée dans le cadre d'un contrat de pays*

COMMUNE OPERATION	COUT EN €HT	DEPENSE SUBVENTIONNABLE	TAUX DE SUBV.	SUBVENTION. DEPARTEMENTALE
<b>12) GRISOLLES</b> Réaménagement de l'espace socio-culturel - 1ère tranche	total : 858 000 dont 1ère tranche : 429 000	429 000	forfait	<b><u>50 000 €</u></b>
<i>Observation</i> : Préfinancement accordé le 13.07.04. Dossier présenté dans le cadre du contrat du pays Montalbanais, année 1				

**TOTAL.....84 729 €**

- Impute les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits à l'article 2041437, sous-fonction 74 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,